

[Redacted]

(parcelles ZA 24 et ZA58)
PLUM modification 2
Enquête publique du 19.3 au 18.4.24
Zone UAE1

8 avril 2024

Lieu : INGRE - [Redacted]

A l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête

Monsieur,

Bien que ce secteur ne soit pas concerné par la modification n° 2 du PLUM, nous avons été reçues, à Fleury les Aubrais, le 5 avril 2024, par deux Commissaires-enquêteurs :

- M. Daniel MELCZEL, Président de la commission d'enquête et
- M. J. Charles POIRIER, Commissaire enquêteur,

à qui nous avons fait part de nos observations orales à propos du devenir de cette zone.

Nous souhaitons que ce groupe d'une dizaine de maisons, situé à l'entrée de la ville d'INGRE, dans un cadre de verdure, préserve le bâti traditionnel et varié et ne laisse pas la place à des bâtiments industriels. Il serait judicieux que les habitations [Redacted], témoignage d'un passé rural, soient requalifiées en zone résidentielle de façon pérenne.

Les photos aériennes montrent bien que la contre-allée offre une bonne diversité d'arbres, y compris fruitiers ainsi que des jardins...

La présence de ces maisons n'a pas empêché le développement d'activités commerciales ni celles de transports tout proches :

- autoroute A71 - A10
- Tramway (arrêts Pompidou - 3 fontaines)
- Lignes de bus

facilement accessibles à pied (10 mn environ). Les riverains utilisent régulièrement ce service.

promouvoir l'environnement et le cadre de vie de ce secteur d'habitations, nous vous remercions de bien vouloir accorder une suite favorable à notre requête.

is vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

[Redacted signature area]

[Redacted]